

## **Un Léman suisse -La Suisse, le Chablais et la neutralisation de la Savoie (1476-1932)-CABEDITA-2002**

Voilà un essai intéressant qui éclaire les relations franco-suisse, pas toujours iréniques, mais quelquefois tendues, sur fond de bruits de bottes. Le statut de la rive sud du lac Léman est un bon exemple de ces tensions entre pays réputés « amis ».

Le Congrès de Vienne (1815) réintègre la France dans ses frontières de 1790, avec le retour des départements du Simplon (Valais), du Mont-Blanc et du Mont-Terrible, devenu arrondissement du Haut-Rhin. Genève, ville libre, avant son annexion comme département du Léman, fait son entrée dans la Confédération qui retrouve ses deux voisins sur la rive sud du lac : le Royaume de Sardaigne et la France. Elle se voit reconnaître par les traités de paix un droit de regard sur la rive sud qui s'identifie à une véritable neutralisation puisque la Suisse obtient un droit d'occupation militaire en cas de guerre.

La situation se gâte en 1859 quand Napoléon III fait transiter ses troupes, en marche vers l'Italie, par la Savoie. C'est contraire aux traités, mais la Confédération se tait. Puis, en 1860, la Savoie est rattachée à la France. Là, c'est le tollé en Suisse, en Valais surtout, qui a une histoire commune avec le Chablais et à Genève qui a besoin de l'arrière-pays de la rive sud pour son approvisionnement. Napoléon III qui n'a pas oublié son passeport bernois multiplie les concessions : zones franches autour de Genève, compensation territoriale au canton de Vaud qui a perdu une partie de la vallée des Dappes (1802) pour construire la RN5.

1870-71 est l'année de tous les périls pour la France qui n'a plus de troupes sur la frontière suisse, après la débâcle de Bourbaki. La Suisse pourrait facilement occuper le Chablais, au nom des traités qui lui en donnent le droit. Mais elle ne le fait pas, demande, au contraire, l'accord de la Délégation de Tours qui, outragée, proteste et menace. Thiers, devenu chef du Gouvernement, refuse de négocier avec Berne le statut de la rive sud. Il est mal disposé à l'égard de la Suisse dont l'ambassadeur à Paris faisait le siège de Bismarck à Versailles, qu'il indemnise à hauteur de 12 millions de Frs-or pour les Bourbakis, puis pour l'explosion du parc d'artillerie de Colombier. A cette mauvaise humeur s'ajoute le protectionnisme de Thiers qui ne renouvellera pas le traité de libre-échange avec la Suisse. La neutralisation du Chablais n'en restera pas moins une manière de démilitarisation puisqu'il n'accueillera aucun casernement sous la III<sup>ème</sup> République qui les multipliera dans tout l'est de la France.

La victoire de 1918 tire un trait sur la neutralisation des traités de 1814-1815.

La France de Poincaré récuse amiablement la neutralisation (1928), mais est

- 38 -

condamnée par la CPJI pour la révocation des zones franches. On en est là, aujourd'hui, avec une souveraineté totale de la France sur la rive sud, au parfum identitaire venu d'un statut qui a duré plus d'un siècle et qui ne peut être gommé d'un trait.